Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DFPE 117 Subventions (7 283 028 euros), avenants et convention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 27 décembre 2016 et 11 décembre 2017 par la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) et l'autorise à signer des avenants et une convention pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 22 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 29 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 30 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 25 octobre 2018 ;
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 6 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions et une convention, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 230 672 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 31 rue Claude Bernard (5e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02658).

Article 3 : Une subvention de 272 243 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 14, rue Jean Bart (6e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02660).

Article 4 : Une subvention de 140 597 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa halte-garderie de plein air située dans le jardin du Luxembourg (6e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02665).

Article 5 : Une subvention de 190 801 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa halte-garderie de plein air "Chalet du Champs de Mars" située Allée Charles Risler (7e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02664).

Article 6 : Une subvention de 337 428 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 3, rue Oudinot (7e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02663).

Article 7 : Une subvention de 138 165 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa halte-garderie de 17 berceaux situé Parc de Choisy, rue du Docteur Magnan (13e). (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018- 02670).

Article 8 : Une subvention de 135 376 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 16, rue Tiphaine (15e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02656).

Article 9 : Une subvention de 928 405 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche familiale située 68, rue Saint Charles (15e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02651).

Article 10 : Une subvention de 254 629 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil de 65 berceaux situé 10, rue André Theuriet (15e) (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018- 02667).

Article 11: Une subvention de 450 319 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa multi-structure située 14, boulevard Gouvion Saint Cyr (17e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02655).

Article 12 : Une subvention de 886 334 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa multi-structure de 120 berceaux situé 10, rue Vauvenargues (18e). (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018- 02669).

Article 13: Une subvention de 122 107 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa multi-structure située 48, rue des Bois (19e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02653).

Article 14 : Une subvention de 231 227 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil situé 6 bis, rue Clavel (19e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02649).

Article 15 : Une subvention de 574 668 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche familiale situé 6 bis, rue Clavel (19e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02650).

Article 16 : Une subvention de 283 526 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa multi-structure située 3 rue Blanche Antoinette (19e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02654).

Article 17 : Une subvention de 602 952 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche en appartements située dans les 19e rue Carducci et 20e, (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02661).

Article 18 : Une subvention de 163 780 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 32 rue Botzaris (19e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02657).

Article 19 : Une subvention de 464 995 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche située 3, place Martin Nadaud (20e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02662).

Article 20 : Une subvention de 304 578 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche familiale située 104/106, rue de la Réunion (20e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018-02652).

Article 21 : Une subvention de 258 478 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil situé 104/106, rue de la Réunion (20e), (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018- 02659).

Article 22 : Une subvention de 222 755 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil de 64 berceaux situé 9 Bis rue Delaître (20e) (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018- 02666).

Article 23 : Une subvention de 88 993 euros est allouée à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon pour son multi-accueil de 35 berceaux situé 122, boulevard de Charonne (20e). (N° Tiers Simpa : 18170 – N° Dossier : 2018- 02668).

Article 24 : La dépense correspondant à ces subventions seront imputées au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subvention aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

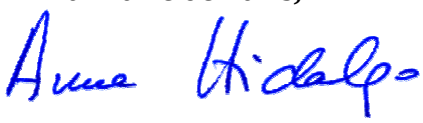

Anne HIDALGO